



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

établissements

Question écrite n° 61106

Texte de la question

M. Didier Julia appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur le souhait d'un grand nombre de responsables et de parents d'élèves de voir afficher de façon permanente la Déclaration des droits de l'homme à l'entrée de tous les établissements scolaires et universitaires. En effet, compte tenu des violences qui s'exercent tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de ces établissements (agressions, racket, viols, actes de pédophilie), il s'impose d'afficher la déclaration des droits de l'homme à l'entrée des écoles et des universités pour rappeler nos valeurs démocratiques communes. Il lui demande s'il envisage de prendre rapidement une telle décision.

Texte de la réponse

Le rappel des valeurs démocratiques au sein du système éducatif est une préoccupation constante qui est prise en compte tant au niveau des programmes que dans l'organisation de la vie scolaire. L'apprentissage de la démocratie et l'éducation à la citoyenneté constituent les priorités des nouveaux programmes d'éducation civique, juridique et sociale au lycée. De même, ces principes sont au centre des actions menées dans le cadre de l'heure de vie de classe au collège. Par ailleurs, la réforme récente du règlement intérieur dans les établissements scolaires et son appropriation par les élèves est une occasion supplémentaire offerte à la communauté éducative de leur rappeler les valeurs démocratiques et d'en discuter avec eux. L'affichage de façon permanente de la Déclaration des droits de l'homme, à l'entrée de tous les établissements scolaires, s'il apparaît souhaitable, dans la mesure où cette action vient en complément du dispositif mis en place pour lutter contre la violence scolaire, n'en demeure pas moins soumis, dans le cadre de l'autonomie conférée aux établissements scolaires, à l'appréciation du chef d'établissement et de la communauté éducative, qui restent en la matière, seuls maîtres pour en juger de l'opportunité.

Données clés

Auteur : [M. Didier Julia](#)

Circonscription : Seine-et-Marne (2^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 61106

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 mai 2001, page 2911

Réponse publiée le : 24 septembre 2001, page 5447